

## **3ESO**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 1 500 euros  
Siège social : 8 RUE DE LA GARE, 95550 BESSANCOURT  
939 700 316 RCS PONTOISE**

|                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE<br/>EXTRAORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2025</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 9 décembre,  
A 14 heures,**

Les associés de la Société 3ESO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Éric SOCI, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, possèdent 150 actions sur les 150 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide de modifier, à compter du de ce jour, l'objet social qui devient : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

#### ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment"

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Éric SOCI



**3ESO**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 1 500 euros  
Siège social : 8 RUE DE LA GARE, 95550 BESSANCOURT  
939 700 316 RCS PONTOISE**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2025**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social qui devient : La construction de bâtiments résidentiels.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

**ARTICLE 2 - OBJET**

La Société a pour objet :

"Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment "

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.